



Petite amie américaine et enceinte. Visa européen

Par Visiteur

Ma petite amie est américaine et est enceinte, elle vit à Londres, mais pas de visa européen. Elle souhaite accoucher à Paris pour que notre enfant est la double nationalité française et américaine. Nous ne sommes pas mariés. Je vais reconnaître l'enfant en France.

(1) Jusqu'à combien de temps avant d'accoucher (prevu debut Juillet) peut-elle rentrer sur le territoire français en étant enceinte pour accoucher? Doit elle avoir un papier particulier?
(2) Quand après la naissance du bébé peut-elle voyager seule en Europe ou US avec le bébé? Quel papier montrera que le bébé est son enfant (puisqu'il aura mon nom de famille)?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

(1) Jusqu'à combien de temps avant d'accoucher (prevu debut Juillet) peut-elle rentrer sur le territoire français en étant enceinte pour accoucher? Doit elle avoir un papier particulier?
Il n'y a pas de délai. Juridiquement votre amie ne peut rentrer en France sans visa touristique.
Le souci est que si elle entre sans visa elle sera en situation irrégulière.

(2) Quand après la naissance du bébé peut-elle voyager seule en Europe ou US avec le bébé? Quel papier montrera que le bébé est son enfant (puisqu'il aura mon nom de famille)?
Votre amie ne pourra pas voyager puisqu'elle sera en situation irrégulière si elle n'a pas de visa pour résider en France.
La déclaration de naissance et l'établissement d'un passeport pour l'enfant pourra permettre de prouver la filiation.

Cordialement

Par Visiteur

Je ne comprends pas votre message sur le visa touristique. En effet, une personne américaine peut rester sur le territoire schengen sans visa 90 jours... par conséquent, il me semble qu'elle peut entrer le territoire enceinte sans visa touristique et repartir avec le bébé sous 90 jours; Le bébé ayant un passeport français et un certificat de naissance ?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

A mon tour de ne pas comprendre.

Dans votre premier message vous aviez noté "elle vit à Londres, mais pas de visa européen.

Je pensais que cela sous entendait pas de visa schengen.

Je crois que nous ne nous sommes pas compris.

Si votre amie souhaite uniquement venir accouché en France sans y résider il n'y a pas de souci. J'avais cru comprendre qu'elle souhaitait vivre avec vous en France, au temps pour moi.

Cordialement

Par Visiteur

En résumé, elle (étant de nationalité américaine) peut venir accoucher en France sans visa schengen si elle reste moins de 90 jours ... aucun papier particulier lui sera demandé à l'entrée en France même si elle est enceinte ..(par exemple, Elle peut venir un mois avant l'accouchement sans problème)

Pour ressortir du territoire français avec le bébé, elle aura besoin d'un passeport pour le bébé et du certificat de naissance. Combien de temps cela prends d'avoir ces papiers après la naissance?

Merci de me confirmer si j'ai bien compris votre réponse?

Par Visiteur

Monsieur,

En résumé, elle (étant de nationalité américaine) peut venir accoucher en France sans visa Schengen si elle reste moins de 90 jours ... aucun papier particulier lui sera demandé à l'entrée en France même si elle est enceinte ..(par exemple, Elle peut venir un mois avant l'accouchement sans problème)

Votre amie doit solliciter un visa pour entrer en France sauf si celui que le Royaume Uni lui a délivré est un visa permettant la circulation.

Je m'explique: le Royaume Uni ne fait pas partie de l'espace Schengen. De ce fait elle ne peut circuler librement dans la zone Schengen.

Pour ressortir du territoire français avec le bébé, elle aura besoin d'un passeport pour le bébé et du certificat de naissance. Combien de temps cela prends d'avoir ces papiers après la naissance?

Le certificat de naissance assez rapidement puisque vous en aurez en principe un le jour de la déclaration de l'enfant auprès de la mairie.

Le passeport: cela dépend de chaque préfecture. Il convient de compter en moyenne 2 à 3 mois.

Cordialement

Par Visiteur

Je ne comprends pas vos réponses:

(1) Une personne américaine n'a pas besoin de Visa pour entrer sur le territoire français pour 90 jours. Doit-elle avoir un papier particulier si elle rentre sur le territoire français?

(2° Je viens d'appeler la mairie de Neuilly, ils m'ont dit qu'il délivrerait un passeport en 2/3 semaines pour un nouveau-né. Pourquoi me donner 2/3 mois?

Merci

Par Visiteur

Monsieur,

1) Une personne américaine n'a pas besoin de Visa pour entrer sur le territoire français pour 90 jours. Doit-elle avoir un papier particulier si elle rentre sur le territoire français?

Afin d'y voir plus clair reprenons.

Est-ce que votre amie a eu un visa pour venir en Angleterre? Si la réponse est négative dans ce cas elle peut se rendre en France avec son seul passeport et n'aura aucun autre document à fournir.

Je suis navrée de ces tergiversations qui sont dues à une erreur de compréhension dès le départ.

(2° Je viens d'appeler la mairie de Neuilly, ils m'ont dit qu'il délivrerait un passeport en 2/3 semaines pour un nouveau-né. Pourquoi me donner 2/3 mois?

Tout simplement parce que cela dépend des régions. Je suis ravie d'apprendre que pour vous les délais sont très brefs.

Cordialement